

CLUB DES RETRAITÉ-ES Comité de gestion

Réunion du mercredi 3 mai 2017

Étaient présent-es :

Comité de Section :

- Sylvie DIDIER
- Nadine FICHARD
- Philippe GERET
- Pascale MIVIÈRE
- Jean-Claude PERON

Club des retraités :

- Fabienne GUILLERMIN
- Jacques VALLET
- Paul VIVIAN

Excusé-es

- Pierre BÉRAUDIER
- Jocelyne LAGRANGE

Début de la réunion : 11H.00

➤ **Finances**

Constat lors de la réunion du 24 octobre 2016 : « la prise en charge de l'euro dû à 2FOPEN revient à la section. Une erreur s'était glissée dans la circulaire. »

Sur deux années, une seule a été régularisée. Le Club demande le reversement de la seconde.

Mme GUILLERMIN contactera Mme COURCIAT, afin qu'elle fournisse les références exactes du prélèvement à rembourser par la section.

➤ **Affichage des informations du Club à la section**

Le projet d'affichage donne toute satisfaction.

➤ **Photocopieuse Delta**

La société Delta prend en charge la maintenance, en même temps que l'entretien. Le contrat est signé. Un retard imprévu dans l'application du contrat est dû à un changement d'organisme financier pour la sous-traitance. La section informera le Club dès que la photocopieuse sera disponible.

➤ **Accueil des adhérent-es issu-es de la MGET**

Il est probable que certain-es de ces adhérent-es se soient inscrit-es à des activités. A voir.

Les prochains bulletins MGEN continueront de diffuser des informations, en ciblant en particulier ces adhérent-es.

➤ **Fondation de la route : lecture de la circulaire d'Eric CHENUT**

Depuis le 4 janvier 2016, la MGET ainsi que la Fondation de la Route et l'IRPS ont rejoint MGEN. A ce titre, la Fondation de la Route intègre la Direction de l'Innovation Sociale et de la Santé (DISS), qui comprend les activités de prévention MGEN, dont l'ADOLESCENT, dédiée au bien-être à l'école, et la Fondation d'Entreprise MGEN, spécialisée dans la recherche pour la Santé Publique.

L'éducation routière est inscrite dans les programmes scolaires : la demande de l'Education nationale est forte.

La Fondation de la Route recherche des bénévoles pour développer son action et ses valeurs de responsabilité et de respect des autres et du code de la route.

D'éventuelles actions FdR seraient sous la responsabilité de la section. Elles ne sont pas gratuites (transport et installation d'un matériel important). Les modalités de financement par le Siège sont à l'étude.

La mise en place d'une action nécessite une implication militante importante, d'où l'appel aux membres du Club.

➤ **Relogement du club**

Une rencontre MGEN-SCI a eu lieu le 26 avril à la section (P. GERET, J.C. PERON, / M. MARTIN et les deux frères GUENARD).

La SCI a sollicité un emprunt auprès d'un établissement bancaire, qui n'a pas encore été accepté. Les dirigeants de la SCI ont bon espoir que ce prêt de 50000 € trouve sa concrétisation.

La SCI s'est engagée à fournir rapidement une proposition de bail qui sera transmise au Siège. Cette proposition inclura la nécessaire rénovation du local prévu, conforme à l'exercice des activités du Club et un forfait pour la mise à disposition de 2 salles, 5 demi-journées par semaine pendant 36 semaines dans l'année. Toute occupation de salles supplémentaires sera hors forfait, et donc à la charge du Club.

La section et le Club tiennent à ce que cette proposition, intéressante à tous points de vue, devienne réalité.

Les délais sont relativement limités, la rénovation de notre bâtiment étant programmé pour la fin de l'année 2017.

La proposition de bail est attendue dans les prochains jours. Une relance sera faite en fin de semaine prochaine en cas de non transmission du document par la SCI.

L'acceptation de la demande de prêt de la SCI est attendue par la section pour la rentrée scolaire prochaine au plus tard.

Un refus du prêt entraînerait une nouvelle recherche de relogement, ce que personne ne souhaite.

La section informera le Club au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Un comité de gestion se tiendra à la section à la rentrée pour faire le point.

➤ **Activité « danses folkloriques »**

Au cours de la rencontre MGEN-SCI, il a été fait état du déroulement d'une activité « danses folkloriques » dans le local qui doit devenir, si les conditions sont remplies, le relogement du Club.

Le Président précise que cette activité ne peut en aucun cas être une activité MGEN, tant que le bail n'est pas signé avec la SCI.

➤ **Assemblée départementale d'information du Club**

Elle aura lieu à la section le 16 juin à 14 H. Le Président y représentera la section.

Fin de la réunion à 12 h.